

Séance du 21 Décembre 2004

L'an deux mil quatre le vingt et un Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Décembre 2004

Date de Publication : 22 Décembre 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Extension du réseau d'eau potable : délibération

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'avant-projet d'alimentation en eau potable consistant en la réalisation de travaux d'extension du réseau village de Kérivoal.

Le présent programme est estimé à **14 475,49 € H.T**

Le financement escompté est envisagé comme suit :

- | | |
|--|------------|
| - Subvention du Département ou de l'Etat - 35% | 5066,42 € |
| - Part communale y compris T.V.A | 12246,27 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré (Mme Françoise NORMAND n'a pas pris part au vote) : à l'unanimité des votants

- Approuve le projet s'élevant à la somme de 14475,49 € H.T et le plan de financement
- Sollicite l'inscription de l'opération au prochain programme subventionné du Département ou de l'Etat
- S'engage à mettre en place le financement ci-dessus,
- Décide de procéder à la dévolution des travaux d'extension du réseau au village de Kérivoal
- Autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants, les décisions de poursuivre les bordereaux de prix complémentaires, dans le respect des règles en vigueur
- S'engage à entretenir les ouvrages en bon état.